

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR PARENTS & ELEVES 20... / 20...

NOM de l'enfant : | PRENOM de l'enfant :

ABSENCES

Toute absence devra être signalée et justifiée au professeur concerné au maximum 24h avant.

NOMBRE D'ABSENCES MAXIMUM NON JUSTIFIEES PAR TRIMESTRE

- Cours d'arabe : 2 absences
- Cours d'éducation islamique : 2 absences

L'enfant est tenu de rattraper les cours manqués par ses propres moyens.

RETARDS

- Les enfants sont tenus d'arriver en avance et non à la dernière minute.

EST CONSIDÉRÉ COMME UN RETARD :

- Arriver après que le cours ait commencé.
- Tout retard dépassant 15 minutes sera compté comme une absence.
- Au-delà de 15 minutes l'enseignant est autorisé à ne pas accepter l'enfant.

Le nombre de retard autorisé est le même que pour les absences suivant les différentes matières.

COMPORTEMENT

- Adopter un comportement sérieux, respectueux en cours en observant les valeurs morales de l'islâm dans son comportement et sa conduite envers ses professeurs et les autres en général, pas de bavardages, ne pas couper la parole à qui que ce soit, lever la main pour demander la parole etc.
- Respecter le voisinage en venant et en partant des cours.
- Prendre soin du matériel de l'association : salles de classe, tables, chaises, murs, etc.
- Ranger correctement les tables et les chaises à la fin de vos cours.
- Essuyer l'eau au sol et tirer la chasse d'eau après passage aux toilettes.
- Venir impérativement avec son matériel (cahiers, stylos, livres).
- Interdiction de manger (même des bonbons).
- Interdiction de se moquer de ses camarades d'étude.
- Tout manquement à ces règles pourra entraîner un rappel à l'ordre ou un avertissement par le professeur, voire une exclusion du cours selon la gravité.
- Toute session commencée est due, même si l'enfant n'a assisté qu'à un seul cours ou a abandonné ou a été renvoyé.

/ ! \ IMPORTANT / ! \

Les parents s'engagent à :

- Ne pas s'arrêter ou stationner de façon dérangeante au voisinage en déposant et en récupérant leur enfant.

Signature du représentant légal :

Signature de l'enfant :

Association pour l'Avenir, la Découverte, l'Instruction, l'Entraide et l'Espoir (A.A.D.I.E.E.)



Institut Al Imane

20 rue des Cordeliers 63100 CLERMONT-FERRAND



RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR PARENTS & ELEVES 20... / 20...

NOM de l'enfant : | PRENOM de l'enfant :

ABSENCES

Toute absence devra être signalée et justifiée au professeur concerné au maximum 24h avant.

NOMBRE D'ABSENCES MAXIMUM NON JUSTIFIEES PAR TRIMESTRE

- Cours d'arabe : 2 absences
- Cours d'éducation islamique : 2 absences

L'enfant est tenu de rattraper les cours manqués par ses propres moyens.

RETARDS

- Les enfants sont tenus d'arriver en avance et non à la dernière minute.

EST CONSIDÉRÉ COMME UN RETARD :

- Arriver après que le cours ait commencé.
- Tout retard dépassant 15 minutes sera compté comme une absence.
- Au-delà de 15 minutes l'enseignant est autorisé à ne pas accepter l'enfant.

Le nombre de retard autorisé est le même que pour les absences suivant les différentes matières.

COMPORTEMENT

- Adopter un comportement sérieux, respectueux en cours en observant les valeurs morales de l'islâm dans son comportement et sa conduite envers ses professeurs et les autres en général, pas de bavardages, ne pas couper la parole à qui que ce soit, lever la main pour demander la parole etc.
- Respecter le voisinage en venant et en partant des cours.
- Prendre soin du matériel de l'association : salles de classe, tables, chaises, murs, etc.
- Ranger correctement les tables et les chaises à la fin de vos cours.
- Essuyer l'eau au sol et tirer la chasse d'eau après passage aux toilettes.
- Venir impérativement avec son matériel (cahiers, stylos, livres).
- Interdiction de manger (même des bonbons).
- Interdiction de se moquer de ses camarades d'étude.
- Tout manquement à ces règles pourra entraîner un rappel à l'ordre ou un avertissement par le professeur, voire une exclusion du cours selon la gravité.
- Toute session commencée est due, même si l'enfant n'a assisté qu'à un seul cours ou a abandonné ou a été renvoyé.

/ ! \ IMPORTANT / ! \

Les parents s'engagent à :

- Ne pas s'arrêter ou stationner de façon dérangeante au voisinage en déposant et en récupérant leur enfant.

Signature du représentant légal :

Signature de l'enfant :

Association pour l'Avenir, la Découverte, l'Instruction, l'Entraide et l'Espoir (A.A.D.I.E.E.)



Institut Al Imane

20 rue des Cordeliers 63100 CLERMONT-FERRAND

